

## FICHE METHODE D'UTILISATION

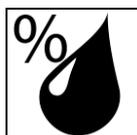
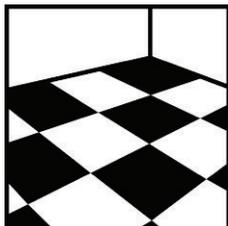
## Détergent Désodorisant

## Désinfectant

Tendance Agrume

Citron/citron vert – Mandarine – Mississippi cannelle orange –  
Pamplemousse – Agrume sans allergène

## APPLICATION



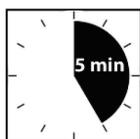
**1** Diluer le produit à raison de 40ml dans 8 litres d'eau tiède dans un seau (pour une utilisation manuelle) ou dans le bac de lavage de l'autolaveuse.

**En dosette :** 1 dosette de 20mL pour 8L d'eau tiède.



**2** Laver le sol à l'aide d'une frange ou d'une serpillère pour une utilisation manuelle.

Pour un lavage mécanique, passer l'autolaveuse avec les brosses et l'aspiration.



**3** Pour une action désinfectante, laisser agir le produit pendant 5 minutes.



**4** Laisser sécher sans rincer.  
(tout produit biocide doit être rincé pour les surfaces en contact alimentaire).

Nb : Ne pas surdoser le produit afin d'éviter que le produit ne laisse de traces sur le sol ou ne colle.

Pour plus d'informations, consulter la fiche technique et la fiche de données de sécurité.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.



## SECURITE D'UTILISATEUR

Porter les équipements de sécurité adaptés :



- Produit strictement professionnel.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Se laver les mains après chaque utilisation.
- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## L'ENVIRONNEMENT

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Ne pas mélanger à d'autres produits.



Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

Produit distribué par :